

## Métiers en tension

### Déclaration du groupe Entreprises

La saisine gouvernementale était très dense, les thèmes nombreux. Nous ne relèverons donc que quelques aspects :

Le projet d'avis encourage la négociation d'accords-type de branche visant à mieux garantir l'attractivité des métiers, notamment par l'instauration de minima conventionnels et d'échelles de rémunération, qui garantissent à chacun un salaire au moins égal au SMIC. Ce projet appelle les remarques suivantes :

Sur les minima de rémunération, le groupe rappelle qu'il existe des dispositions législatives pour inciter les branches à négocier des grilles supérieures au SMIC. La loi garantit déjà à tout salarié un salaire au moins égal au SMIC; dans ces conditions, il n'est pas utile de prévoir des indexations des grilles de salaires de branches sur le SMIC.

En outre, les ordonnances de 2017 ont permis de privilégier la négociation d'entreprises aux négociations de branche pour permettre à chaque entreprise d'adapter les règles de travail en fonction de ses spécificités et le groupe Entreprises considère qu'imposer des thèmes de négociation contraints aux partenaires sociaux est souvent contre-productif.

Assurer une meilleure information sectorielle et intersectorielle, à destination des salariés comme des employeurs, sur les besoins de recrutement et sur les possibilités de reconversion d'une branche professionnelle à une autre, est essentiel : de nombreuses instances de dialogue social régional doivent se concerter avec les acteurs locaux pour permettre de lever les difficultés de logement et de transport. Il est nécessaire de définir une simplification de ces instances, et de laisser aux CREFOP, la déclinaison au niveau régional de la stratégie nationale emploi-formation.

Les enjeux de l'orientation et de la formation initiale et continue sont fondamentaux. Le projet d'avis encourage une meilleure coordination des acteurs concernés par l'orientation, l'effectivité du « Parcours Avenir » ou l'accès à des informations sur la diversité des métiers et des cursus. Néanmoins, l'alternance et l'immersion professionnelle doivent être vues comme prioritaires. A ce titre, l'avis recommande de façon positive le renforcement des liens entre lycées professionnels, CFA et branches professionnelles en région. Nous aurions pu aller plus loin en proposant de déployer l'ANI FORMPRO de 2018.

Le groupe Entreprises souligne la volonté de mieux prendre en compte les évolutions de qualifications et de compétences et la nécessaire actualisation des certifications. Il est indispensable dans ce cadre d'accélérer la reconnaissance des certifications émanant des organismes de formation ou des branches professionnelles. Quant aux évolutions des métiers, la recommandation visant à favoriser un travail de fond entre acteurs professionnels concernés et Pôle Emploi sur la nouvelle version du répertoire opérationnel des métiers est nécessaire. Enfin, la nécessité de soutenir les entreprises dans leurs fonctions de recrutement, de mieux accompagner les publics

vers l'emploi a permis d'établir plusieurs préconisations (soutien TPE -PME, orientation professionnelle des primo-arrivants, logement) qui doivent enfin être prises en compte, de façon opérationnelle pour diminuer les tensions de recrutement dans les secteurs concernés par cette saisine.

Le groupe Entreprises vous remercie pour ce travail et a voté favorablement ce texte